

14.03.2003 - 11:08 Uhr

Fraport AG : Le directoire et le comité d'entreprise de la société s'accordent sur des mesures d'urgence en réaction à un éventuel recul du trafic

Francfort, Allemagne (ots) -

Fraport AG a élaboré un ensemble de mesures d'urgence coordonnées que la société mettra en œuvre dans l'éventualité d'une guerre en Irak, en réaction à l'incidence que pourrait avoir un conflit armé sur le secteur de l'aviation internationale. Présenté par le conseil de direction de Fraport, un accord relatif à ce problème a aujourd'hui été adopté par le comité d'entreprise de la société.

Par-dessus tout, l'objectif de ces dispositions consiste à éviter ou minimiser, dans la mesure du possible, l'incidence qu'aura un éventuel conflit armé en Irak sur la croissance commerciale de Fraport. Cet ensemble de mesures se concentre sur une révision de la politique des dépenses d'investissements et des dépenses de matériel. Conformément à cet accord, qui a été adopté par le comité d'entreprise, Fraport AG serait en mesure de réagir de manière adéquate, en termes de déploiement de personnel, si les chiffres réels du trafic s'écartaient fortement de l'objectif de développement. En adaptant ainsi avec souplesse le déploiement de son personnel à l'évolution de la demande, Fraport espère éviter tout licenciement économique ou perte de revenus de ses employés. Ce plan d'urgence se compose trois phases. La décision d'application des mesures individuelles dépendra de l'écart séparant effectivement les derniers chiffres extrapolés du trafic pour l'exercice financier complet des objectifs de développement, ou de l'écart séparant les valeurs réelles constatées sur une semaine des objectifs prévus. Fraport présentera les différents chiffres effectifs, et le directoire et le comité d'entreprise de la société décideront ensuite conjointement de la phase à appliquer. Indépendamment de la réalisation de ces "valeurs de seuil", cet accord détaillé conclu entre le comité d'entreprise et l'employeur permet à Fraport de disposer de la souplesse requise pour décider de transferts de poste temporaires ou permanents, et ce dès le début d'une éventuelle crise.

L'ensemble de mesures d'urgence adopté par le conseil de direction et le comité d'entreprise comprend une réduction des heures supplémentaires et des horaires variables cumulés, une réduction de l'utilisation de personnels externe et intérimaire, l'application d'un gel des embauches et, tout particulièrement, une souplesse accrue dans le domaine des horaires de travail. En dernier recours - dans l'éventualité où les chiffres du trafic resteraient très inférieurs aux objectifs -, le catalogue de mesures exceptionnelles de Fraport stipule le report, la réduction ou la suspension temporaire de diverses prestations sociales (telle la prime d'ancienneté versée par la société), le gel des embauches d'apprentis après leur formation et la mise en œuvre de semaines de travail réduites.

Contact:

Fraport AG Frankfurt Airport Services Worldwide

Robert A. Payne
Directeur Presse Internationale
D-60547 Frankfurt am Main
Tél. +49/69/69078547
Fax +49/69/69060548
E-mail: r.payne@fraport.de
Internet: <http://www.fraport.com>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001508/100461052> abgerufen werden.